

# CONSIGNES DE TRI

## Emballages et papiers à recycler



**NON RECYCLÉS**  
À jeter dans votre poubelle ordinaire



Après leur collecte, vos emballages seront pris en charge au centre de tri puis seront acheminés dans une usine de recyclage en vue de leur valorisation. En triant, vous donnez une seconde vie à vos déchets et vous économisez les matières premières.

### Le saviez-vous ?

- > 1 tonne de briques alimentaires recyclée = 2 tonnes de bois économisées
- > 1 tonne d'acier recyclée = 1 tonne de minerai de fer économisée
- > 1 tonne de plastique recyclée = 700 kg de pétrole brut économisés

# Emballages en verre à recycler



Bouteilles et flacons



Pots et bocaux



**NON RECYCLÉS**  
À jeter dans votre  
poubelle ordinaire



Retrouvez le point d'apport  
volontaire le plus  
proche de chez vous sur  
[www.consignesdetri.fr](http://www.consignesdetri.fr)

## Le saviez-vous ?

Chauffé à plus de **1500 °C**, l'emballage en verre prend toutes les formes qu'on lui demande et redevient un emballage.

C'est un matériau **100 % recyclable**.

Le verre recyclé, appelé **calcin**, est déjà la principale matière première de l'industrie du verre.

## Un doute, une question sur le tri ?

Du lundi au vendredi

[www.sietrem.fr](http://www.sietrem.fr)

**0 800 770 061**

Service & appel  
gratuits

[info@sietrem.fr](mailto:info@sietrem.fr)

de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30

# Jetons moins, trions mieux !